CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS AUXI WORK: désigne la Société ... CGUE: désigne les présentes conditions générales d'utilisation applicables aux Etablissements Commission: désigne la rémunération due par l'Etablissement à AUXI WORK pour chaque Mission au titre de la mise en relation avec un Professionnel pour ladite Mission **Compte** : désigne le compte d'accès de l'Etablissement à la Plateforme. Etablissement : désigne une société exploitant un ou plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, les micro-crèches, les haltes-garderies, les jardins d'enfants et les établissements réalisant du multi-accueil...) Identifiants: désigne l'identifiant et le mot de passe permettant d'accéder à la Plateforme 1. Définitions Mission : désigne la prestation de service ayant un caractère ponctuel réalisée par un Professionnel pour un Etablissement Plateforme: désigne la plateforme de mise en relation exploitée par AUXI WORK et accessible via le Site qui permet de bénéficier des Services. Professionnels: professionnels de la petite enfance (auxiliaire, EJE, CAP, Aide soignant, référent technique, gestionnaire de structure...) exerçant par l'intermédiaire d'un statut juridique et fiscal permettant la fourniture régulière de prestations de service Rémunération : désigne la rémunération due par l'Etablissement au Professionnel pour une Mission Services: désigne l'ensemble des services rendus par AUXI WORK aux Etablissements sur la Plateforme. Site: désigne le site internet accessible à l'adresse www.auxi-work.fr AUXI WORK exploite le Plateforme. Les CGUE sont conclues entre AUXI WORK et l'Etablissement pour lui faire bénéficier d'un accès à la Plateforme et aux Services. Les CGUE ont pour objet de définir : les modalités d'accès et d'utilisation de la Plateforme les droits et obligations d'AUXI WORK et des Etablissements, en lien avec 2. Parties - obiet l'utilisation de la Plateforme. Les CGUE ne régissent en aucun cas la relation contractuelle entre un Établissement et un Professionnel qui relève de la responsabilité de ces derniers. AUXI WORK n'est pas partie au contrat conclu entre un Établissement et un Professionnel par l'entremise de la Plateforme. L'Etablissement déclare avoir pris connaissance des CGUE et les avoir acceptées. Les demandes d'inscription d'un Etablissement sur la Plateforme se font en : Remplissant le formulaire d'inscription figurant sur le Site. Fournissant les informations requises 3. Modalités AUXI WORK se réserve :

inscription – conditions admission

- de contacter l'Etablissement pour effectuer toutes vérifications complémentaires.
- le droit d'accepter ou rejeter, de façon discrétionnaire, sans avoir à motiver sa décision, l'inscription d'un Etablissement à sa Plateforme. Une fois son inscription validée, l'Etablissement peut utiliser la Plateforme.

	L'Etablissement garantit :
	 qu'il crée le Compte en son nom propre et qu'il dispose de la capacité pour ce faire
	 qu'il transmet à AUXI WORK des informations exactes. L'Etablissement relève et garantit AUXI WORK de tout recours d'un Professionnel ou d'un tiers qui serait lié à la fourniture d'informations ou documents inexactes ou faux par l'Etablissement.
	L'inscription emporte acceptation des présentes CGUE.
4. Suspension du Compte	L'accès de l'Etablissement à la Plateforme peut être suspendu par AUXI WORK sans que cette suspension ouvre droit à indemnité en cas :
	- D'inexécution par l'Etablissement de l'une de ses obligations
	 D'incident relatif à la sécurité informatique de l'Etablissement et/ou d'AUXI WORK
5. Modification des CGUE	AUXI WORK peut être amenée au cours du temps à modifier les CGUE. Dans ce cas, AUXI WORK informera au préalable l'Etablissement desdites modifications. Ce dernier a la faculté de refuser les modifications en se désinscrivant de la Plateforme dans un délai de 8 jours suivant notification des modifications. A défaut de refus des modifications dans le délai de 8 jours susvisé, le silence de l'Etablissement vaut acceptation des nouvelles CGUE par dérogation à l'article 1120 du Code civil.
6. Engagements généraux d'AUXI WORK	 AUXI WORK s'engage à : Permettre à l'Etablissement d'accéder et d'utiliser la Plateforme via le réseau internet de façon non exclusive; Assurer l'hébergement de la Plateforme; Informer l'Etablissement de tout problème lié à l'exécution des Services; Faire ses meilleurs efforts pour assurer le maintien en conditions opérationnelles de la Plateforme sous réserve des éventuelles pannes et interruptions de service nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme.
	AUXI WORK ne garantit pas aux Etablissements :
	 Le contenu des informations transmises par les Professionnels sur la Plateforme et leur mise à jour.
	 Qu'ils trouveront sur la Plateforme des Professionnels ayant les compétences nécessaires pour répondre à leurs propositions de Missions. AUXI WORK ne vérifie pas les compétences et/ou qualifications des Professionnels. AUXI WORK ne peut être tenue responsable de l'absence de compétences ou de qualification des Professionnels ou des conditions de réalisation d'une Mission.
7. Obligations générales de l'Etablissement	L'Etablissement s'engage à :
	 Utiliser la Plateforme et les Services conformément à leur finalité et uniquement pour son compte propre;
	- Faire son affaire avec les Professionnels qui effectuent une Mission pour leur compte de l'exécution des contrats relatifs à la Mission. La conclusion et l'exécution desdits contrats ne s'opèrent qu'à l'initiative et sous la responsabilité exclusive de ces derniers. AUXI WORK n'intervient que dans la mise en relation;
	- Mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. L'Etablissement est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis ;

En cas de modification, mettre à jour dans son Compte et sans délai toutes les informations ou documents communiqués à AUXI WORK lors de son inscription: Fournir à AUXI WORK toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et ne fournir que des informations exactes, sincères et véritables tant lors de son inscription que pendant toute la période où il est inscrit sur la Plateforme; Respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, et à n'enfreindre aucune disposition législative ou réglementaire. Faire son affaire de la souscription des polices d'assurances nécessaires à la poursuite de ses activités. Payer les Rémunérations et Commissions dues ; Ne formuler que des propositions de Mission correctes et exhaustives qui permettent aux Professionnels de disposer de toutes les informations nécessaires pour les accepter ou non. Ne publier que des propositions de Mission qui correspondent à des besoins ponctuels et non des postes à pourvoir de façon durable ; Effectuer sur les Professionnels toutes les vérifications imposées par la réglementation (notamment celles visées à l'article R. 2324-33 du Code de la santé publique ou toute disposition légale ou réglementaire qui remplacerait ce texte) Assumer seul ses obligations fiscales et sociales, le cas échéant en demandant aux Professionnels la fourniture d'une attestation de vigilance URSSAF. La Plateforme n'est qu'un outil de mise en relation et AUXI WORK n'est pas le conseil juridique de l'Etablissement. L'Etablissement assure seul les risques de son activité et fait son affaire du respect des prescriptions administratives ou réglementaires applicables à ses activités. L'Etablissement est informé : 8. Obligations légales de Qu'en tant que donneur d'ordres ayant recours à des prestataires de L'Etablissement service, il est soumis à l'obligation visée à l'article L.8222-1 du Code du Qu'en tant qu'exploitant d'un ou plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant il est soumis aux obligations visées par l'article R. 2324-33 du Code de la santé publique. Lorsqu'un Établissement rencontre un besoin ponctuel pour une prestation de service déterminée, il peut effectuer une proposition de Mission sur la Plateforme. Cette proposition contient les caractéristiques essentielles de la Mission (type de prestation, durée, lieu qualification nécessaire, Rémunération de la Mission...). 9. Proposition de Les Professionnels ont accès sur la Plateforme aux propositions de Missions publiées Missions par les Etablissements pour lesquelles ils remplissent les qualifications nécessaires.

cette relation contractuelle à laquelle AUXI WORK n'est pas partie.

Une fois que le Professionnel a accepté une proposition de Mission, un contrat se forme entre le Professionnel et l'Établissement. Ces derniers sont responsables de

<u> </u>	
10. Annulation d'une Mission	Tout Établissement peut annuler une Mission par le biais de le Plateforme sans avoir à justifier d'un motif.
	En cas d'impossibilité, pour un motif légitime, d'honorer une Mission, le Professionnel peut annuler une Mission à tout moment et sans frais.
11. Exécution de la Mission	L'exécution de la Mission relève de la seule responsabilité de l'Etablissement et du Professionnel.
	Si à l'issue de la Mission le Professionnel a réalisé plus d'heures que prévues dans la proposition de Mission il doit l'indiquer sur la Plateforme. Cela génère une notification pour l'Etablissement qui dispose d'un délai de deux jours ouvrables pour contester cet ajustement. Faute de contestation dans ce délai l'ajustement est validé. En cas de conflit entre l'Établissement et le Professionnel, AUXI WORK s'engage à faciliter les discussions entre ces derniers afin de parvenir à une solution amiable et peut être amené à suspendre les facturations.
12. Commission d'AUXI WORK	En contrepartie des Services, AUXI WORK facture une Commission à l'Etablissement pour chaque Mission. Son montant, qui correspond à un pourcentage fixe du montant de la Rémunération due au titre de la Mission, est communiqué sur la Plateforme.
	AUXI WORK ne prélève aucune somme sur la Rémunération.
	Le Professionnel donne expressément mandat à AUXI WORK de :
13. Modalités de paiement	 Facturer sa Rémunération aux Etablissements en son nom et pour son compte
	 Encaisser sa Rémunération et la lui reverser dans les conditions qui suivent
	AUXI WORK facture les Rémunérations et Commissions aux Etablissements à l'issue de la Mission sur la base du montant figurant dans la proposition de Mission sous réserve des ajustements intervenus dans les conditions de l'article 11. Etant précisé qu'en cas de désaccord sur un ajustement la facture est établie immédiatement sur la base de la rémunération figurant dans la proposition de Mission sous réserve d'une facturation ultérieure correspondant à l'ajustement. Ces factures font l'objet d'un prélèvement sur l'Etablissement le premier lundi suivant la fin de la Mission.
	AUXI WORK reverse aux Professionnels les sommes facturées et encaissées pour son compte sous réserve d'avoir encaissé les sommes correspondantes de la part des Etablissements concernés, AUXI WORK n'étant pas ducroire vis-à-vis des Professionnels.
14. Données à caractère personnel	AUXI WORK s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le traitement de données à caractère personnel
	Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme par les Etablissements, AUXI WORK est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel.
	<u>Données collectées</u> :
	 Nom, prénom, poste / fonction, adresse mail de dirigeant, salariés, collaborateurs, préposés d'un Etablissement
	Rôle AUXI WORK : AUXI WORK agit en qualité de responsable de traitement
	<u>Finalités</u> : Ces données sont utilisées uniquement afin de fournir les Services, à des fins de prospection commerciale dans le respect de la règlementation

applicable, ainsi qu'à des fins administratives et internes (notamment de statistiques.

<u>Fondements</u> : ces données à caractère personnel sont collectées et traitées sur les fondements suivants :

- Le présent contrat
- Intérêt légitime
- Obligation légale

<u>Destinataires</u>: AUXI WORK se réserve le droit de transférer ces données personnelles à ses filiales et/ou prestataires et/ou sous-traitants et/ou partenaires si cela est nécessaire au bon déroulement des opérations ou à des fins de gestion interne et dans le respect des finalités mentionnées.

Par ailleurs, AUXI WORK pourra transmettre ces données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de satisfaire à ses obligations légales et règlementaires.

<u>Sécurité</u>: Nous mettons en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour protéger AUXI WORK ainsi que nos utilisateurs contre tout accès et toute modification, divulgation ou destruction non autorisés des données que nous détenons.

<u>Conservation</u>: AUXI WORK s'engage à conserver vos données personnelles pour une durée n'excédant pas celle strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

<u>Droits</u>: Les personnes concernées jouissent d'un certain nombre de droits concernant leurs données personnelles et leur traitement :

- de savoir quelles sont les données personnelles la concernant en notre possession et le cas échéant d'en obtenir une copie (droit d'accès);
- d'exiger que nous corrigions toute erreur figurant dans ses données personnelles (droit de rectification);
- d'exiger que nous effacions certaines données relatives à des circonstances particulières et si nous n'avons aucune raison de poursuivre le traitement (droit à l'effacement);
- de demander la communication de ses données personnelles
- de s'opposer à tout moment au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct ou, plus largement, de profilage;
- de s'opposer, dans d'autres circonstances, à la poursuite du traitement de ses données personnelles (droit d'opposition);
- de nous demander de limiter ou d'interrompre le traitement de ses données personnelles dans certaines circonstances (droit à la limitation);
- de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après décès et de choisir que nous communiquions (ou non) ses données à un tiers qu'elle aurait préalablement désigné. A défaut d'instructions AUXI WORK s'engage à détruire les données, sauf leur conservation s'avère

	nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.
	Les demandes peuvent être adressées sur la Plateforme.
15. Confidentialité	Les parties s'engagent à conserver confidentiel tout document échangé entre elles, sauf en cas de demande d'une autorité judiciaire ou administrative.
16. Durée	Les Présentes s'appliquent aussi longtemps que l'Etablissement est inscrit à la Plateforme.
17. Résiliation pour convenance	L'Etablissement et AUXI WORK sont libres de mettre fin à l'inscription sur la Plateforme à condition de respecter un préavis d'un mois augmenté d'un mois par année complète d'inscription à la Plateforme.
18. Résiliation pour faute	En cas de manquement grave à l'une des stipulations des CGUE, AUXI WORK et l'Etablissement peuvent mettre fin à l'inscription sur la Plateforme sans préavis et sans mise en demeure préalable.
19. Conséquences de la résiliation	L'Etablissement s'engage à exécuter intégralement les engagements qu'il a souscrits avant la résiliation, en particulier il s'engage à ne pas mettre fin aux Missions en cours et à payer les Rémunérations et Commissions correspondantes. Sa désinscription sera effective à la fin desdites Missions.
20. Autonomie	Les Etablissements et AUXI WORK exercent leur activité en totale autonomie et indépendance, chacun d'eux supportant les risques de son activité. L'Etablissement est libre de recourir à la Plateforme autant qu'il le souhaite. Il n'est soumis à aucune obligation de minimum d'utilisation de la Plateforme ou d'exclusivité.
21. Non concurrence	L'Etablissement s'interdit de solliciter un Professionnel avec lequel il a été mis en contact par l'entremise de la Plateforme pour lui demander de réaliser toute prestation à son profit, et ce pendant tout le temps durant lequel il est inscrit sur la Plateforme puis pendant une durée de trois mois suite à sa désinscription de la Plateforme, cette durée étant augmentée d'un mois par année d'inscription à la Plateforme.
22. Obligation de moyens	AUXI WORK n'est tenue que d'obligations de moyens. La responsabilité d'AUXI WORK ne peut donc être engagée qu'en cas de faute de sa part prouvée par l'Etablissement.
23. Responsabilité d'AUXI WORK	La responsabilité d'AUXI WORK est limitée aux dommages directs et ne comprend pas les dommages indirects tels que les pertes d'exploitation et de chiffres d'affaires. AUXI WORK ne peut pas être tenue pour responsable de tout dommage causé par : - Le fait du Professionnel notamment en cas de manquement de ce dernier à ses obligations légales ou à ses obligations contractuelles envers AUXI WORK, notamment s'il fournit des informations incorrectes ou incomplètes à AUXI WORK ou s'il n'exécute pas une Mission; - Le fait de l'Etablissement notamment en cas de manquement de ce dernier à ses obligations légales ou à ses obligations contractuelles envers AUXI WORK - Le fait d'un tiers, notamment en cas d'utilisation non autorisée de la Plateforme;

La relation entre le Professionnel et un Etablissement dans le cadre d'une Un changement de la Loi ou de toute disposition particulière qui viendrait empêcher ou restreindre l'exécution des Services; La suspension de l'accès de l'Etablissement à la Plateforme ; Un cas de force majeure ; En cas d'inexécution par AUXI WORK de l'une quelconque des obligations prévues aux CGUE, cela quelle qu'en soit la cause, le préjudice qui pourrait en résulter pour l'Etablissement ne pourra jamais être réparé au-delà d'une somme maximale égale aux Commissions effectivement versées par l'Etablissement à AUXI WORK les six mois précédant l'inexécution, même s'il s'avérait supérieur. L'Etablissement relève et garantit AUXI WORK des conséquences de toutes réclamations d'un tiers ou d'un Professionnel à quelque titre que ce soit notamment 24. Responsabilité de l'Etablissement -En cas de non-respect d'une disposition des CGUE Garantie En cas de faute dans le cadre de l'exécution d'une Mission AUXI WORK peut citer la collaboration avec l'Etablissement pour toute promotion 25. Communication de ses activités, le cas échéant en utilisant son logo. La Plateforme, le Site et chacun des éléments qui les composent, sont protégés par 26. Propriété tous droits de propriété intellectuelle en vigueur et sont la propriété exclusive intellectuelle d'AUXI WORK. Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la Plateforme, du Site, ou de chacun des éléments qui les composent, sans l'autorisation d'AUXI WORK, est interdite. Les CGUE n'opèrent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle au profit de l'Etablissement ou d'un tiers. 27. Nullité Si une stipulation des CGUE est déclarée non valide, les autres stipulations gardent leur portée. En cas d'annulation judiciaire d'une clause des CGUE la juridiction devra lui substituer une clause d'effet équivalent dans le cadre de son pouvoir d'interprétation. 28. Non-renonciation Le non-exercice partiel ou total par une partie d'un droit ou d'une faculté issue des CGUE ne peut pas être interprété comme valant renonciation à ce droit ou à cette faculté. Les CGUE sont soumises au droit français. 29. Loi applicable En cas de litige du fait de la conclusion, validité, l'exécution ou l'interprétation des CGUE COMPETENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUEE AUX JURIDICTIONS DE LA COUR 30. Juridiction D'APPEL DE PARIS, Y COMPRIS EN REFERE